



Canton

Valais

Statistiques MNA

58

Clé de répartition
des requérants d'asile

3,9 %

Etat au

31 mars 2018

Prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA)



Service social international – Suisse
Internationaler Sozialdienst – Schweiz
Servizio Sociale Internazionale – Svizzera
International Social Service – Switzerland

Représentation légale

Tutelle et curatelle

L'*Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)* nomme une tutrice du *Centre Suisses-Immigrés (CSI)* pour chaque MNA attribué au canton du Valais jusqu'à leur 18 ans. Tutrice informée dès l'arrivée d'un jeune et entrée en fonction dès la décision de l'*APEA* (directement).

Accompagnement systématique aux auditions,

signatures importantes, présentation et explication de son rôle et du *CSI*.

Permanence hebdomadaire pour les MNA au *CSI*.

Assistance juridique

Tutrice ou collaborateurs du *CSI* selon les observations et les besoins.

Accueil et prise en charge (Partie 2)

Accès aux soins

Santé physique

1^{er} rendez-vous systématique chez un médecin généraliste à l'arrivée des jeunes.

Ensuite, cellule médicale sur place par l'équipe de collaborateurs qui assure les suivis des rdv et des traitements médicaux et transmet les informations.

Santé psychique

Si besoin, contact avec le *Service de Pédopsychiatrie de l'hôpital de Sierre* ou avec une psychologue indépendante spécialisée

dans la migration (sur mandat).

Sur demande des éducateurs, mise en place d'une cellule d'écoute avec intervention de collaborateurs internes. Groupes de parole dans chaque structure.

Atelier d'art thérapie avec une collaboratrice du Rados, selon demande des éducateurs ou des jeunes. Rencontres individuelles.

Accueil et prise en charge (Partie 1)

Hébergement et encadrement

Institution spécialisée MNA

Structure d'accueil et d'hébergement du Rados du *service de l'action sociale (SAS) - office de l'asile*, sous mandat du canton.

L'*OPE* nomme le Rados pour la prise en charge des MNA. 8 sites d'accueil à Sion (130 places) où les jeunes sont répartis en fonction de l'âge, du genre, de la vulnérabilité et de l'autonomie.

Un site spécifique à Ardon pour les 18-25 ans (60 places), dont 2 chambres adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Studio d'urgence et appartements pour les ex-MNA en projet de formation.

Présence éducative (dépend des structures)
Semaine : 7h - 22h; Week-end : 9h - 20h; Nuit : un veilleur principal (connaissances en travail social) qui tourne dans les structures et autres veilleurs (requérants d'asile en programme d'occupation).

Les éducateurs déchargent au maximum la tutrice (inscription école, quotidien, accès aux soins, soutien, activités.) Un éducateur de

contact par domaine (école, santé, etc.)

Personnel: (également pour les 70 ex-MNA actuellement suivis): 1 responsable structure (1 EPT), 1 responsable éducative (0,8 EPT), 16 collaborateurs éducatifs/insertion professionnelle/soutien scolaire/animations (13,9 EPT), 3 collaborateurs pour cellule d'écoute (0,9 EPT), 2 cuisiniers (2 EPT), 7 veilleurs (5,2 EPT), 2 intendants (1,9 EPT), 2 collaboratrices administratives (2,2 EPT), 8 requérants d'asile en programme d'occupation, 5 bénévoles pour les cours de français.

Familles d'accueil

Office pour la protection de l'enfant (OPE) du *Service cantonal de la Jeunesse (SCJ)* pour l'évaluation, le placement et le suivi, pour les moins de 14 ans. Actuellement 1 MNA et 1 ex-MNA en famille d'accueil.

Famille élargie

Tutrice pour la représentation légale et suivi par le personnel du Rados. Pas de placement actuellement.

Intégration

Education et formation

Cours de langue

Cours de soutien (langue) par collaborateurs, stagiaires et bénévoles, au foyer. Classes d'accueil de l'*Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)*, 15-20 ans. Alphabétisation et cours de langue. 3 classes, 5 demi-journées par semaine, comblées ensuite à l'interne par des cours de langue et de soutien. Possibilité pour projet d'intégration professionnelle (stages 1x par semaine sur 6 mois.) Classes d'accueil au *Botza* (cours de français).

Scolarisation jusqu'à 16 ans

Ville de Sion, Direction des écoles, administration et secrétariat. Ecole obligatoire: intégration dans les classes traditionnelles du cycle, avec en plus un programme adapté (cours de renforcement en français). Tous les jours sauf mercredi après-midi.

Scolarisation de 16 ans à 21 ans

Service des classes d'accueil et d'intégration (SCAI), cours CAI, intégration dans le monde du travail ; cours CAP, accès ou poursuite d'une formation professionnelle (AFP ou CFC) durant 1 année max. dans cette école. Selon projets et niveau: apprentissage CFC/AFP, Ecole secondaire II, stages longue durée, *SEMO*, *OSEO*, *Action Jeunesse*. Projet d'insertion sociale avec un réseau d'employeurs qui prennent régulièrement des jeunes en stage.

Offre transitoire

Centre de formation le Botza à Vétroz. Après la scolarité obligatoire, MNA prioritaires. Offre de cours (français, informatique, coiffure, couture).

Développement d'un projet de formation pratique ou d'occupation (menuiserie, serrurerie, peinture, maçonnerie, etc.)
Accompagnement professionnel (soutien, aide à la recherche, rédaction CV, etc.). Implication et participation à des activités annexes (projets d'utilité publique, etc.). 7 classes, 4-5 demi-journées par semaine.
Formation de 3 mois.

Intégration sociale

Accès aux loisirs

Clubs de sport; centre de loisirs de Sion; projet de théâtre; *Speak Out!* *du Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ)*; participation aux colonies organisées par le *Botza* en tant que moniteurs ; offre de camps; Organisation et proposition d'activités par personnel du *Rados* et bénévoles externes (danse, arts martiaux, théâtre, etc.)
Salle au *Rados* pour activités (chaque soir) proposées par éducateurs ou requérants d'asile en programme d'occupation.

Mesures d'intégration

Jobs d'été en partenariat avec la ville de Sion et les services (festivals notamment) avec rémunération.

Parrainage

Projet HES-SO: module universitaire où les étudiants sont chargés de faire connaître l'environnement valaisan et la culture, ainsi que des loisirs, durant les week-ends.
Projet de parrainage géré par la coordinatrice du bénévolat du *SAS - Office de l'asile* du canton. Rencontres entre MNA et familles relais de la région.

Recherche de solutions durables

Recherche famille

Sur demande du jeune, avec le service de la *Croix-Rouge* (accord de la tutrice). Cela se fait peu.

Projet de vie

A l'arrivée, un bilan (global et de compétences) est effectué par le personnel du *Rados* afin de pouvoir orienter le jeune. Accompagnement individualisé dans le projet. Si décision négative, réorientation du projet.

Evaluation pays d'origine

Ne se fait pas.

Aide au retour

Si décision négative, la tutrice informe les jeunes. Si besoin de repartir, elle les réoriente vers le *bureau cantonal d'aide au retour (CVR)* où des projets de réintégration sont montés. Très peu également. Ils n'ont généralement que très peu de décisions négatives donc n'y ont pas beaucoup recours.

Suivi des jeunes adultes

Changements

Si jeunes arrivés en étant très proche de la majorité, sans projet de formation ou avec problèmes de comportement (évaluations au cas par cas): informations par le personnel encadrant et transfert dans un centre pour adultes gérés par le *SAS - office de l'asile*.

Soutien

Si jeunes dans processus de formation, ils restent dans les structures du *Rados*.

Si autonomie et indépendance, transfert dans appartements « satellites ». Nouveau projet d'appartements de transition au sein des structures pour préparer l'avenir et viser à l'autonomie: suivi éducatif, hygiène, entretien, achats, cuisine, budget. Actuellement, un appartement avec six jeunes.



Canton
Valais

Clé de répartition
des requérants
d'asile

3,9 %

Statistiques

MNA

58

Etat au

31 mars 2018

Pour des informations sur la procédure de prise en charge des MNA proposée par le Service Social International - Suisse, voir «Manuel de prise en charge des mineurs non accompagnés en Suisse, guide pratique à l'usage des professionnels».